

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 novembre 2006

PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE - (n° 3338)

Commission	
Gouvernement	

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 719

présenté par  
M. Cardo-----  
à l'amendement n° 474 de M. Lagarde  
-----

à l'ARTICLE 3

Dans l'alinéa 2 de cet article, substituer aux mots :

« peut concourir »

le mot :

« concourt ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Se justifie par son texte même.